

Exportateurs de l'activité de conditionnement (stations de tri et d'emballage)

A- Conditions d'immatriculation, de renouvellement et de modification Activité de conditionnement et de conditionnement (exportateurs)

- 1- Que le projet et l'activité d'exportation et d'emballage ou de tri soient inscrits à la fois au registre du commerce et au fiche fiscale de l'établissement
- 2- Que l'établissement a reçu une lettre d'approbation expresse du Conseil des exportations des cultures agricoles pour utiliser ou renouveler la fiche d'enregistrement des exigences de production pour les emballages et les matériaux d'emballage
- 3- L'activité dans la lettre d'approbation expresse est fixée -durée (début et fin) des quantités et des articles
- 4- Que l'activité est existante et établie dans le permis d'exploitation Statut - Période de validité (début et fin - Capacité et type d'article à pourvoir
- 5- Les données du projet et de l'activité doivent être identiques au registre du commerce, lettre d'autorisation expresse, permis d'exploitation et carte fiscale
- 6- Que la personne concernée ou qui a le droit de gérer et de signer ou l'agent ne travaille pas dans le gouvernement

B- Documents d'enregistrement, de renouvellement et de modification Activité Emballage (deux sources) :

1. Un formulaire de demande d'obtention d'une fiche d'exigences de production, signé par celui qui a le droit de gérer et signé devant l'employé compétent ou signé par l'agent ou le mandataire.
2. Une copie de la carte nationale d'identité ou du passeport de ceux qui ont le droit de gérer et de signer, avec le travail et l'original joint pour consultation.
- 3- **Si le demandeur est agent ou délégué**
 - Copie de la carte nationale ou du passeport de l'agent ou du délégué et l'original pour consultation
 - Une copie d'une procuration notariée du registre immobilier et l'original pour consultation (même un deuxième mandataire est accepté uniquement
Ou l'original du formulaire d'autorisation signé devant l'employé compétent qui a le droit de gérer et de signer ou authentifier la signature d'une banque agréée
 - la reconnaissance de la validité de la procuration signée par le mandataire (si le demandeur est un mandataire de l'établissement)
- 4- Un extrait officiel récent du registre du commerce valable pour une durée d'au moins 90 jours et une date récente qui n'a pas été délivrée depuis plus de 90 jours pour l'établissement dont autorisation expresse a été délivrée, y compris l'activité d'exportation, d'emballage, de conditionnement ou de tri
5. Une copie d'une fiche d'enregistrement d'exportateur valide et l'original pour consultation
6. Une copie d'une licence d'exploitation valide de l'unité locale à laquelle le tri ou l'emballage station appartient au gouvernement et l'original pour les informations indiquant la période de validité de la licence spécifiée (début et fin) - Le type, la quantité, la capacité
Ou la déclaration originale de l'unité locale à laquelle appartient la station d'emballage ou de tri dans le gouvernement parce que la licence de la station est valide (début et fin précisés)
- Type, quantité et capacité
7. Une lettre originale du Conseil pour l'exportation des cultures agricoles avec l'approbation expresse de l'Extraire ou renouveler la fiche d'enregistrement des exigences de production des matériaux d'emballage, en expliquant :
L'activité - son adresse - sa durée (début et fin) - les articles et les quantités - le numéro d'enregistrement commercial - la marque et le nom de l'établissement

8. Une copie de la fiche fiscale correspondant à la données d'enregistrement commercial et l'original pour consultation
Ou un document de données de base Pour le contribuable de l'administration fiscale (si le projet est nouveau et n'a pas encore reçu de carte fiscale)
9. Une copie du contrat de propriété ou de l'original d'emballage et de tri station d'information
10. Remplir "l'entreprise pour les activités qui ne disposent pas d'un registre industriel" signé par ceux qui ont le droit de gérer et signer devant l'employé compétent ou signé Il est remis par l'agent ou la personne autorisée

C. Notes sur l'enregistrement, le renouvellement et la modification de l'activité d'emballage (exportateurs) :

1. Ils émettent des créances aux exportateurs qui n'ont pas de registre industriel et ils récupèrent les matériaux d'emballage avec un système de permis temporaire
2. Le document attestant la lettre de le Conseil à l'exportation des produits agricoles acceptant expressément l'utilisation ou le renouvellement de la carte du registre des intrants de production Concernant les matériaux d'emballage
3. Le document indicatif de l'exercice de l'activité est la licence d'exploitation et le registre de deux exportateurs
4. La licence d'exploitation est délivrée au nom du propriétaire de la station de conditionnement, et s'il est titulaire d'un agrément exprès, une fiche d'exigences de production est délivrée à son nom
5. En cas de location de la station de conditionnement, une autorisation d'exploitation est demandée au nom du propriétaire Et le contrat de location de la station, ainsi que le nom du propriétaire de la station et du titulaire de l'agrément doivent figurer sur la fiche d'exigences de production
6. L'annulation de la licence d'exploitation, suivie de l'annulation de la fiche d'enregistrement des exigences de production.